

AFFAIRE N° 32

JALONNEMENT DES ZONES INDUSTRIELLES, DES ZONES ARTISANALES
ET DES ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉ

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Avec la création des Zones Industrielles, des Zones Artisanales et des Zones d'Aménagement Concerté, les déplacements se font de plus en plus grands vers ces pôles d'attraction et vers les quartiers environnants. Des besoins en matière de renforcement de signalisation se font sentir.

D'autre part, l'intérieur de ces zones n'étant pas balisé, des panneaux sauvages de signalisation d'établissements sont continuellement installés par les occupants.

Afin d'améliorer la signalisation et d'éviter la prolifération intempestive des panneaux de toutes sortes, un projet de jalonnement de ces zones et de signalisation intérieure des pôles locaux a été étudié.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres correspondant et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ;
- en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions ECONOMIE, TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, FINANCES, et TRANSPORT ET CIRCULATION émettent un avis favorable.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*

*

*